

## EVENEMENT!

### « LA MLK, Lauréate du Prix Henri La Fontaine 2016 »

#### Editorial

En cette fin d'année 2016, la Maison de la Laïcité de Kinshasa a eu l'honneur et la joie de voir son combat être reconnu par ses partenaires internationaux.

C'est ainsi que le 9 décembre de l'année 2016, la MLK a reçu à Bruxelles, dans l'hémicycle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Prix International de la Fondation Henri La Fontaine. Qui était Henri La Fontaine?

Henri La Fontaine : Juriste belge, Prix Nobel de la Paix en 1913, Homme politique socialiste, vice-président du sénat, Franc-maçon. Il a milité pour le suffrage universel et l'émancipation des femmes et pour les valeurs laïques, telles l'humanisme, la justice sociale et le libre-examen.

C'est à la lumière de ses valeurs sans doute, que le dossier de la MLK a été retenu par le Jury de la Fondation, la jugeant œuvrant dans la même visée que le combat menée par Henri La Fontaine.

Ce prix n'est pas perçu par la MLK, comme une simple reconnaissance. Mais bien plus comme une invitation à poursuivre son travail et à ne pas se sentir seule dans ce combat qu'elle livre en RDC, celui de faire briller la flamme de la Laïcité.

Nous avons inséré dans ce numéro le texte intégral de l'allocution du Président du Conseil d'administration de la MLK lors de la réception de ce Prix.

Nous publions aussi un important article signé par le Professeur Elikia M'bokolo (Historien, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, professeur ordinaire à l'Université de Kinshasa) intitulé : *La question de la laïcité au Congo (R.D.C.) : origines, perspectives*. Cet article arrive à point nommé alors que le pays se retrouve une fois de plus à la croisée des chemins, à un tournant décisif de son histoire. Alors que l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution déclare la laïcité de l'Etat, l'on constate une présence et une influence grandissante des Eglises dans la sphère politique. Le professeur Elikia M'bokolo interpelle le monde politique congolais et la société civile.



« Congo Libertés », la revue de la MLK sortira dans les prochains jours un numéro spécial consacré à la remise du prix Henri La Fontaine.. Il contiendra les principales interventions des membres de ce prix.

Vous trouverez aussi dans ce numéro la Déclaration finale des Organisations de la Société civile congolaise (OSC) à l'issue des Assises de la Société Civile sur le suivi de la gestion du processus de transition démocratique en RDC, tenues à Kinshasa le 13 janvier 2017 et qui ont regroupés plus de 60 associations dont la MLK

Je ne saurais clore mes propos sans souhaiter à toutes celles et ceux qui d'une façon ou d'une autre laissent transparaître dans les moindres détails de leurs vies les valeurs laïques, une belle année 2017 et leur dédie au nom de la MLK ce Prix Henri Lafontaine qui leur revient aussi.

**Thomas Lelo,**  
Directeur de la MLK



## « LA MLK, Lauréate du Prix Henri La Fontaine 2016 »

**Allocution de Nicaise Chikuru, Président de la Maison de la Laïcité de Kinshasa, à l'occasion de la remise du prix Fondation Henri La Fontaine (LE 09 DÉCEMBRE 2016)**



C'est pour moi un grand honneur de me trouver parmi vous ce jour pour recevoir le prix Henri La Fontaine 2016 au nom et pour compte de la Maison de la Laïcité de Kinshasa, co-lauréate avec l'association Avocats Sans Frontières.

Je suis juriste de formation et tout naturellement je me suis intéressé au rapport que présenta Henri La Fontaine sur la situation juridique internationale du Congo lors du Congrès extraordinaire du Parti Ouvrier Belge en 1907.

La question centrale portait sur la reprise du Congo, alors l'Etat Indépendant du Congo, par la Belgique, au point de vue du droit international.

Henri La Fontaine n'était pas opposé au colonialisme. Pour lui, la fondation de l'Etat Indépendant du Congo avait pour but la tutelle éducatrice et civilisatrice des populations de l'Afrique Centrale, qualifiées « d'inférieures ». Mais il soulignait aussi l'exigence des puissances occidentales d'un accord sur la liberté du commerce dans la région, la liberté de navigation et l'occupation effective des côtes de l'Afrique.

Il prônait l'exercice, par la Belgique, d'une tutelle sur le Congo, sous le contrôle d'un Conseil des Nations qui serait chargé de redistribuer à la Colonie les bénéfices qui découleraient de cette tutelle.

Il concluait son intervention comme suit :

« La conception nouvelle que nous donnons de la colonisation de civilisation, opposée à la colonisation de peuplement et à la colonisation d'exploitation est, selon nous, l'élément essentiel qui justifie l'intervention des nations auprès des peuplades inférieures ou sauvages. Cette conception doit être à la base de toute politique coloniale vraiment humaine. Elle seule tend à mettre en valeur au maximum sur toute la surface de la planète, à la fois les aptitudes intellectuelles des hommes et les richesses matérielles du sol pour le bien collectif de l'espèce humaine. »

La politique coloniale menée par la Belgique de 1908 à 1960 ne rencontrera pas les attentes exprimées par Henri La Fontaine.

Il faudra ainsi attendre la constitution d'un gouvernement belge socialiste-libéral, en 1964, pour que le Ministre des Colonies, Auguste Bulseret, libéral, laïque et franc-maçon développe l'enseignement public auquel auront accès les congolais et aussi la sécurité sociale pour tous, le droit à l'expression politique, la liberté syndicale et la liberté d'une presse congolaise.

Je tenais à réaffirmer une passerelle entre ces deux hommes qui ont laissé leurs empreintes dans l'histoire coloniale.

Je vous surprendrai peut-être en vous disant que l'article 1<sup>er</sup> de l'actuelle Constitution de mon pays, datant du 18 février 2006 est rédigé comme suit :

« La République Démocratique du Congo est, dans ses frontières du 30 juin 1960, un Etat de droit, indépendant, souverain, uni et indivisible, social, démocratique et laïque ».

Sachez que c'est la première fois en 1974, au plus fort de la dictature de Mobutu, que le caractère laïque de l'Etat a été affirmé dans la Constitution. L'on comprendra ainsi que l'ouverture d'une Maison de la Laïcité n'est pas en soi surprenante.

C'est également un réel plaisir pour moi d'être ici, surtout que ce prix récompense les personnes ou les associations qui ont fait preuve ou se sont distinguées dans des efforts qui contribuent de manière significative à la défense, la transmission et l'actualisation des valeurs qui furent celles défendues par Henri La Fontaine, Prix Nobel de la Paix 1913, telles que l'humanisme, la justice sociale, le féminisme et le libre-examen.



## « LA MLK, Lauréate du Prix Henri La Fontaine 2016 »

**Suite Allocution de Nicaise Chikuru, Président de la Maison de la Laïcité de Kinshasa, à l'occasion de la remise du prix Fondation Henri la Fontaine (LE 09 DÉCEMBRE 2016)**

A titre d'information, c'est en juin 2010, qu'un appel à l'ouverture d'une Maison de la Laïcité est lancé par l'ONG congolaise « Humanisme et Solidarité » et l'ONG belge « Laïcité et Humanisme en Afrique Centrale », l'une et l'autre actives dans le domaine de l'éducation, avec le soutien du « Centre d'Action Laïque ».

L'appel est publié dans la revue Espace de Libertés.

Le projet est d'ouvrir à Kinshasa un lieu de rencontres permettant les débats et les confrontations sur les valeurs de la laïcité, l'engagement citoyen, les droits de l'homme et le libre examen. La Maison de la Laïcité a pour vocation de devenir un interlocuteur légitime, non gouvernemental, pour les matières de laïcité politique, philosophique et sociétal, tant au plan national qu'international.

L'on aura compris les objectifs de la Maison de la Laïcité: la RDC est constitutionnellement un Etat laïc mais elle est en permanence traversée par des courants philosophiques et religieux qui mettent à mal cette laïcité proclamée, de sorte que nous sommes en présence d'une véritable confusion entre spiritualité et religiosité.

En effet, d'une part les églises traditionnelles (catholique, protestante, musulmane et kimbanguiste...) continuent à renforcer leur position de leader dans la gestion des consciences des citoyens, d'autre part ont surgi, dans une explosion exponentielle depuis le début des années 90, des églises dites « de réveil » inspirées du mouvement pentecôtiste américain et d'autres mouvements messianiques d'inspiration plus africaine.

Cette situation expose l'Etat à des risques liés à la confusion entre le spirituel et le temporel, les autorités religieuses se croyant autorisées à investir leurs convictions dans la gestion de l'Etat et les autorités étatiques tombant dans ce piège.

Ainsi, il est courant que des députés nationaux dans leurs déclarations au parlement se réfèrent explicitement – et je dirais, exclusivement – à des livres sacrés. Lors de la dernière élection présidentielle, pour certains, parmi les qualités des candidats, la référence à leur conviction religieuse était privilégiée.

Pour autant dire, l'emprise croissante des églises sur l'Etat n'a pas apporté un souffle nouveau au développement des valeurs démocratiques, loin de là ! Au contraire,

l'éducation en général est gangrenée d'antivaleurs, l'analphabétisme croît malgré les maigres efforts déployés par les autorités politiques, et l'on constate un phénomène de déculturation lié au développement anarchique d'écoles en dehors du réseau public. Cette action pernicieuse ayant atteint l'institution universitaire, les mêmes dérives y ont été constatées de sorte qu'elle se décrédibilise par une inefficacité sans pareil et des pratiques hors normes.

C'est dans ce contexte qu'en août 2010, 18 associations non confessionnelles congolaises se réunissent et s'engagent à créer une Maison de la Laïcité à Kinshasa. (MLK). Ces associations développent, par ailleurs, leurs actions dans différents domaines tels que :

- L'enseignement et l'éducation
- Les droits de la femme et de l'enfant
- Le droit à la santé
- Les droits sociaux
- Les droits économiques
- La culture

A leur suite, en octobre 2010, des associations belges laïques et progressistes, actives en RDC, dont l'UAE présente à Kinshasa à travers sa section UAE-Congo, se mobilisent à leur tour pour soutenir l'initiative congolaise.

La Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission Communautaire Française, par le biais de Wallonie-Bruxelles International, apportent au projet leur soutien. Il en est de même du CNCD 11 11 11.

Après son inauguration le 23 juillet 2011, en présence de nombreux représentants des partenaires belges, la MLK s'est orientée en priorité sur l'enseignement et l'éducation. Elle a organisé un cycle de formations d'enseignants, militants de la société civile, qui visait à définir le concept même de l'éducation publique, son contenu et ses objectifs. En 2017, elle publiera un document retraçant les travaux effectués pendant ce cycle : les recommandations pour la détermination des plans de formation, la fixation des niveaux, des orientations des programmes et des modes d'évaluation. Tout au long de ce cycle, les participants ont élaboré des documents pédagogiques destinés aux élèves de



## « LA MLK, Lauréate du Prix Henri La Fontaine 2016 »

**Suite Allocution de Nicaise Chikuru, Président de la Maison de la Laïcité de Kinshasa, à l'occasion de la remise du prix Fondation Henri La Fontaine (LE 09 DÉCEMBRE 2016)**

,l'enseignement primaire et secondaire et à leurs enseignants. Ils portent sur des thématiques liées aux valeurs républicaines, telles que la démocratie, la laïcité philosophique et politique, la culture, mais aussi sur des questions sociales, tels le syndicalisme, la protection sociale, l'environnement et la prévention du sida.

L'année prochaine, la MLK lancera un cycle de formation des cadres des associations membres. Cette formation initiale portera sur l'élaboration et l'acquisition d'outils pédagogiques favorisant le travail communautaire.

En parallèle, la MLK s'associe à différentes actions menées par ses partenaires. Ainsi, elle soutient les initiatives prises pour la promotion du genre, la protection des enfants de la rue et la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles.

Elle offre un cadre d'expression à la communauté LGBT en RDC, dont la marginalisation est légendaire dans les sociétés africaines en général et dans le contexte congolais en particulier.

Elle participe activement aux actions de la société civile concernant la réforme de l'action publique, elle est active au sein de l'Observatoire de l'éducation qui regroupe une cinquantaine d'associations.

Elle a abrité un centre de planning familial animé par un partenaire. Elle relancera en 2017 une initiative pour le soutien des jeunes à la vie affective et sexuelle

En plus de la communication au travers des médias publics et privés, la MLK édite une revue semestrielle, « Congo Libertés », diffusée au Congo et en Belgique, dont l'axe central est l'analyse des politiques de l'éducation mais aussi le suivi et l'analyse de l'évolution du pays, les enjeux démocratiques, la culture et la citoyenneté. La revue en est à son 7<sup>ème</sup> numéro.

La MLK assure aussi la diffusion d'un bulletin trimestriel d'informations « Kinshasa laïque » qui relate ses activités mais donne aussi des informations sur les activités de la société civile. Cette publication est distribuée par email.

La Maison dispose de deux salles de réunion, d'une bibliothèque et d'un espace informatique ouverts aux associations partenaires et aux étudiants.

Elle organise, régulièrement des journées portes ouvertes pour expliquer aux populations environnant son siège ce que sont ses objectifs et ses activités.

Les partenaires belges et congolais examinent actuellement la possibilité de rassembler des fonds permettant l'acquisition d'un terrain et la construction d'un bâtiment pour abriter la MLK.

Cet objectif renforcerait la pérennité du projet et serait une



opération permettant des économies substantielles. Le prix du loyer actuel représente plus de 50% de ses frais de fonctionnement.

Le prix Henri La Fontaine est pour nous très important car il nous permettra de mieux encore d'assurer la pérennité du projet et de renforcer nos liens avec la laïcité organisée.

Nous remercions nos partenaires qui nous accompagnent depuis le début et particulièrement aujourd'hui, l'UAE de l'ULB qui a parrainé notre dossier, LHAC qui assure la coordination des partenaires belges, et la Fondation Henri La Fontaine, son Président Daniel Sotiaux, son Vice-président Pierre Galand, son Secrétaire général Jean-Paul Deplus et tous ses membres aujourd'hui présents, pour cette marque de reconnaissance que nous considérons comme une invitation à nous engager davantage, à investir plus encore dans la défense des valeurs qui étaient celles de Henri de la Fontaine, et qui sont réellement celles auxquelles doit souscrire l'humanité pour espérer un jour vivre dans une véritable paix.

Je vous remercie de votre attention.



« La question de la laïcité au Congo (R.D.C.) : origines, perspectives »

Par le Professeur Elikya Mbokolo<sup>1</sup>



**D**écidément, les idées fausses on la vie dure. Comment les remettre à l'endroit, les déterrer, au besoin les combattre, quand elles s'emploient, si l'ont peut dire, à s'insinuer dans toutes les interstices du corps social, à s'enraciner dans l'esprit de tous, y compris des groupes réputés les plus éclairés, à envahir l'espace des débats, à se parer enfin de toutes les évidences du fait acquis et de la vérité ?

Les combattre, tel est en effet l'impératif : il n'y a pas de mot plus adéquat que celui-ci dans le contexte du Congo.

En effet, que n'entend-on pas dire au Congo, au sujet de la laïcité, autrement dit au sujet des religions, des croyances et des pratiques religieuses, et de leur place dans la société congolaise, de leurs articulations avec l'Etat et les institutions publiques, de leur rôle dans la vie publique et privée des individus... depuis au moins soixante ans ?

Le Congo (belge), assurait-on au sein des milieux coloniaux, aurait vécu dans une grande paix religieuse, mais également, ceci allant de pair avec cela, dans une indiscutable paix à la fois sociale et politique, c'est-à-dire dans l'acceptation du fait colonial. Une situation bien enviable, à l'opposé de ces colonies françaises où Paris avait introduit, à ses dépens, le venin de la laïcité, mais aussi à la différence de ces colonies anglaises où le gouvernement de Sa Majesté avait commis l'imprudence fatale de laisser les pasteurs noirs indépendants, porteurs de leurs propres interprétations des « Ecritures Saintes », ouvrir des écoles tout aussi indépendantes du pouvoir colonial, lesquelles

ont diffusé parmi les « indigènes » le funeste poison de l'idée d'égalité entre les races créées toutes égales par Dieu, puis l'idée de l'autonomie de l'histoire africaine et finalement l'idée du droit éminent des Africains à l'indépendance. « Voyez, disait-on au sein du pouvoir colonial, ce qui se passe en Gold Coast avec Kwame Nkrumah et au Nigeria avec Nnamdi Azikiwe, l'un et l'autre bons chrétiens, mais tous les deux acharnés à détruire le colonialisme avec le succès qui sautait aux yeux dès le milieu des années 1950 précisément ! » « Cela n'arrivera jamais, assurait-on au sein des mêmes des milieux coloniaux, dans notre cher et vieux Congo, bien tenu en mains par la « sainte alliance » entre le pouvoir colonial et l'Eglise catholique..

Dans cette interprétation, ce serait évidemment ce « maudit » Auguste Buisseret, ministre des colonies à partir de 1954, un ministre « libéral et franc-maçon », soulignent aujourd'hui encore tous les livres d'histoire du Congo, qui, en introduisant le venin de la laïcité au Congo belge, aurait fissuré le solide et bel édifice de « la colonie modèle ».

Voilà la grande idée fautive, chargée de préjugés, d'ignorances, de calculs politiques, mais aussi de stratégies et d'obscurs intérêts qui ne disent pas leur nom, et qui continue de produire des effets aujourd'hui. Les porteurs de cette idée fautive se dissimulent le plus souvent derrière la théorie, soi-disant « scientifique », selon laquelle il existerait une « âme africaine », propre au « Noir » dans ce qui le constitue de manière intrinsèque, dans ce qu'il a de fondamentalement différent d'avec « le Blanc ». Cet ingrédient si particulier au « Noir » serait la croyance en un Dieu tout puissant, créateur du ciel, de la terre, de toutes les choses chargées de vie ou non, visibles et invisibles comme le dit le cantique fameux. Cet ingrédient particulier expliquerait aussi que tous les actes de la vie du « Noir » soient reliés explicitement ou implicitement à ce Dieu tout puissant. De là à postuler l'existence d'un lien ombilical entre « la terre et le ciel », il n'y a qu'un pas que se sont empressés de franchir tous les coloniaux et colonialistes, avant que le bon père Placide Tempels s'emploie à en donner une justification ethnologique, aussitôt proclamée comme « scientifique », dans son fameux livre *La philosophie bantoue*, publiée à la fin de la deuxième Guerre Mondiale. Ce maître ouvrage théorisa ces « on dit » incrustés dans « l'âme noire »,

<sup>1</sup> Historien, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, professeur ordinaire à l'Université de Kinshasa



## « La question de la laïcité au Congo (R.D.C.) : origines, perspectives » suite 1

Par le Professeur Elikya Mbokolo

relatifs à « l'énergie vitale » de tout être humain, et ce puissant « agent extérieur » qui ne peut être que Dieu, un Dieu qui ne saurait évidemment être que celui des « Blancs » colonisateurs.

Je ne reviendrai pas ici sur l'exécution magistrale et définitive qu'Aimé Césaire a infligée à cette soi-disant « théorie scientifique », aussi bien dans ses prétentions réputées « scientifiques » que dans ses applications concrètes, étonnamment ajustées aux intérêts immédiats de la colonisation et à ceux, à long terme, de la mise en dépendance de l'Afrique.

Qu'il suffise de dire que le mal était fait.

Aujourd'hui encore, s'ils ont l'audace de prendre la parole, les partisans de la laïcité au Congo, se voient aussitôt soupçonnés – que dis-je ?- accusés d'être des « francs-maçons », comme Buisseret, donc d'appartenir comme lui à ces obscures confréries « sataniques », adeptes de ces « sciences obscures », évidemment étrangères à l'esprit, aux manières individuelles et collectives d'être, de voir, de vivre, de sentir, de penser et de se comporter qui seraient, soi-disant, propres aux « Noirs ».

Combien d'entre nous, intellectuels et hommes de science congolais, ne se voient de jour en jour, continuellement accusés et disqualifiés sous l'accusation de pratiquer de redoutables et malfaisantes « sciences occultes », dès lors que nous osons parler en hommes ou femmes de sciences de la vie, de la mort, de la maladie, du vivre ensemble, du progrès nécessaire et possible de notre société... ?

Il est évident que toutes ces « théories » et, en même temps, leurs articulations pratiques à la problématique de la laïcité doivent être jaugées au regard de l'histoire. Je veux parler ici de l'histoire réelle et non de l'histoire fantasmée que ces « braves gens » et leurs idéologues, masqués sous les oripeaux de « pasteurs » et autres « prophètes », nous fabriquent aujourd'hui pour les besoins du moment et je veux parler aussi au regard des historicités de la société congolaise.

On ne saurait absolument pas souscrire à une lecture abusivement religieuse de l'histoire des sociétés congolaises. On sait aujourd'hui, par rapport aux religions dites du Livre, que leur naissance et leur inscription élargie dans les diverses sociétés où elles ont émergé ou se sont installées se sont faites dans une succession de conflits, de négociations et d'équilibres

le plus souvent précaires et provisoires. Dans cette histoire-là, qui n'est pas celle des Congolais, il ne s'est jamais agi de processus linéaires, sans aspérités et sans accrots.

De telles situations ne sont pas absentes des sociétés congolaises.

Là où des Etats se sont constitués, les « héros fondateurs » se sont emparés du pouvoir ou ont fondé de nouveaux Etats par une série d'actes monstrueux, presque toujours en violation flagrante des règles établies et en rupture spectaculaire d'avec la « morale » et la religion de leur temps, d'avec les normes et les usages tenus pour contraignants, qu'il s'agisse d'inceste ou, plus souvent encore, d'assassinat des détenteurs du pouvoir reconnus comme « légitimes » ou, parfois de meurtre d'un géniteur comme le fit, disent des traditions orales très tôt recueillies, Nimi a Lukeni, le « fondateur du royaume Kongo, qui - nous a transmis Cavazzi (1687) - n'hésita pas à « commettre un meurtre sur la personne de sa tante qui allait avoir un enfant » ! C'est après ce meurtre fondateur que seront énoncés la religion, les préceptes moraux et les usages du royaume. Le moment venu, un autre souverain Nzinga Mvemba (Afonso 1<sup>er</sup>) n'hésitera pas à rejeter cette religion d'Etat pour embrasser une religion étrangère à son pays, la religion chrétienne, et à se déclarer désormais « roi par la grâce de Dieu », le dieu des chrétiens ! Ne nous étonnons pas de ce revirement dans lequel entraient toutes sortes de calculs<sup>2</sup>. Après tout, l'empereur Constantin a-t-il fait autre chose en 312 en transformant, au mépris de la majorité de son peuple, l'empire romain en Etat chrétien ?<sup>3</sup> En 1706, par fidélité à cette religion nouvelle, un des successeurs d'Afonso 1<sup>er</sup> n'hésitera pas à laisser les missionnaires chrétiens brûler vive sur l'échafaud l'une de ses parentes – Kimpa Vita - Dona Béatrice –, accusée de sorcellerie alors qu'elle était chrétienne et, en même temps, prêtresse d'une des anciennes religions du royaume kongo !

Pluralisme, je vous dis : pluralisme religieux avec tout ce que cela implique de calculs, de tolérance, mais aussi – hélas !- de persécutions ! Pluralisme malgré tout, attesté de très longue date !

Si je rappelle cette histoire vieille de plus de trois siècles, c'est parce que la complexité des faits qu'elle met en scène

<sup>2</sup> M'Bokolo, E. Afonso 1<sup>er</sup>, le roi chrétien du Congo, Paris, ABC, 1977.

<sup>3</sup> Veyne, P. Quand notre monde est devenu chrétien (312-394), Paris, Albin Michel, 2007.



« La question de la laïcité au Congo (R.D.C.) : origines, perspectives » suite 2

Par le Professeur Elikya Mbokolo

délégite les théories scabreuses sur le soi disant sentiment religieux inné des Congolais et sur leur soi disant rejet, non moins inné, de la laïcité dont on sait et dont on voit aujourd'hui qu'elle la condition impérative du vivre ensemble dans une société de toute évidence plurielle sur le plan religieux. Longtemps rejetée dans les ténèbres de l'oubli par les églises établies, cette Kimpa Vita est de plus en plus reconnue aujourd'hui comme l'une des toutes premières figures de héros nationaux en République Démocratique du Congo<sup>4</sup>. L'acceptation, la prise en charge de cette pluralité a fait la force des Etats anciens du bassin du Congo, sa négation les a affaiblis et a causé leur faillite, une leçon à méditer...

Ce retour au premier plan de Kimpa Vita nous dit beaucoup sur le vécu religieux des Congolais, sur leur prise en charge de la totalité l'histoire du Congo, au-delà de l'histoire simplement religieuse, ainsi que sur la réalité des demandes sociales dans ce pays.

Le moins qu'on puisse dire est que la rencontre –en plusieurs temps très différents– des sociétés congolaises avec les religions dites du livre a été tout ce qu'on veut, sauf cordiales ou transparentes.

Le christianisme, dans ses relations avec les Kongo, a très vite tourné au cauchemar. On sait, par les lettres du roi Afonso 1<sup>er</sup> au roi du Portugal, la fureur de ce « roi très chrétien »

devant les ratissages et les razzias esclavagistes des Portugais, razzias et esclavage que les missionnaires se gardaient bien de condamner. Il a fallu plus de quatre siècles pour qu'un prêtre catholique, Dieudonné Rinchon, condamne en historien, avec chiffres à l'appui, « la déportation des Congolais » vers les rivages opposés de l'océan Atlantique<sup>5</sup>. Heureusement, d'autres prêtres, désormais congolais, s'inscrivent courageusement dans son sillage<sup>6</sup>. Alors que la traite esclavagiste transatlantique s'achevait progressivement, le discours des missionnaires chrétiens a pris une autre coloration, dans laquelle l'esclavage s'inscrivait plus qu'en pointillé au profit d'une prétendue « mission civilisatrice ». Les protestants, les premiers, ont inscrit leur argumentaire dans les ambitions « mondialistes », avant la lettre, du capitalisme naissant. Alors que l'Europe, ci-devant

esclavagiste, entré dans son stade industriel comme les Etats Unis d'Amérique, on assista à un spectaculaire revirement avec l'idéologie des « 3 C » visant à justifier la colonisation (la Civilisation de l'Afrique par le Christianisme et le Commerce). Les missionnaires et pasteurs anglo-américains ont mis en œuvre cette approche sur le versant atlantique du Congo actuel. En revanche, les catholiques se sont montrés plus ambigus. Dans une stratégie murement élaborée ou dans le souci de saisir opportunités d'un contexte nouveau, ils ont choisi d'évacuer complètement le très long compagnonnage de l'esclavage pratiqué par les Etats chrétiens avec l'autre traite esclavagiste menée par des musulmans. A l'orée de la colonisation, il ne s'agissait désormais que de stigmatiser « les esclavagistes arabes ». Des « Arabes », il y en avait, en réalité, très peu opérant sur le sol africain dans la traite orientale, la plupart des traitants étant en réalité des Africains de l'est du continent, y compris des négriers issus de territoires appartenant aujourd'hui à la République Démocratique du Congo et baragouinant un mélange d'arabe dialectal et de langues locales africaines.

La suite est, je pense sans en être convaincu, bien connue de ceux qui s'intéressent au Congo, quoique je reste réservé sur la connaissance qu'ont de ces fondements les Congolais eux-mêmes, abreuvés qu'ils sont aujourd'hui par la propagande envahissante et donnée pour conquérante et irrésistible des « églises » dites du « réveil ».

Le roi Léopold II de Belgique a eu l'intelligence et l'astuce remarquables de s'inscrire dans cette dynamique porteuse et de l'exploiter à fond d'abord à son propre profit et puis, secondairement, à celui de la Belgique dont il était néanmoins le roi.

Quel arsenal que celui de la propagande colonialiste conçue dans l'entourage de Léopold II et menée, en réalité, jusqu'à l'indépendance ! L'exposition « Notre Congo/Onze Kongo », organisée par CEC (« Coopération par l'Education et la Culture »), donne, de manière saisissante et très convaincante, de larges péripéties et des exemples très concrets de cette propagande envahissante.

Dans les faits, malgré la présence précoce de missionnaires protestants, c'est l'église catholique qui est sortie très largement gagnante de ce processus de longue durée et de moyenne durée. La Convention signée en 1906 entre Léopold II

<sup>4</sup> Le 1er avion de la compagnie aérienne de Congo Airways, acheté en 2015, porte le nom de « Kimpa Vita » et le 2e, celui d'Anuarité, une religieuse tuée en 1964 pendant les « rébellions » et béatifiée en 1985. Le nom « Kimpa Vita » est de plus en plus donné aux nouvelles nées en prénom ou « post-nom », aux écoles et autres lieux publics.

<sup>5</sup> Rinchon, D. <sup>6</sup> A M M



« La question de la laïcité au Congo (R.D.C.) : origines, perspectives » suite 3

Par le Professeur Elikya Mbokolo

en sa qualité de souverain propriétaire de l'« Etat Indépendant du Congo », et le Vatican donna à l'Eglise catholique, en plus des « terres nécessaires aux œuvres religieuses » de ses missionnaires, un quasi monopole de l'enseignement et en fit un véritable « appareil idéologique d'Etat ». En bon protestant, l'historien Robert Cornevin n'a pas tort de conclure qu'« au Congo, le catholicisme fut la véritable religion d'Etat »<sup>7</sup>.

Cet état de fait n'a pas empêché l'existence, voire la floraison d'un pluralisme religieux de fait porté par les missions protestantes et, peut-être plus encore, par les églises indépendantes congolaises et par les croyances et pratiques religieuses locales, sans oublier bien sûr l'athéisme. Dès 1921, la prophétie de Simon Kimbangu contesta radicalement la totalité du fait colonial (« Un jour, le Noir sera blanc et le Blanc sera noir ») et mit en branle le processus complexe qui allait aboutir à la création de l'« Eglise de Jésus Christ par son Prophète Simon Kimbangu » et, à terme, à l'indépendance du Congo Belge<sup>8</sup>.

J'ai parlé d'athéisme. Le poids des théories et des fausses évidences véhiculées par les missionnaires chrétiens et aujourd'hui réappropriées par tant d'Africains comme des vérités indiscutables a jusqu'à ce jour en quelque sorte rendu impensable, blasphématoire, voire dangereuse pour qui oserait la poser, la question de l'athéisme dans les sociétés africaines. Une question : Nimi a Lukeni, le fondateur criminel du royaume kongo, nous assurent les traditions, croyait-il en un Dieu ? J'ai le sentiment qu'au cours des années 1950, l'athéisme faisait bien partie de l'espace spirituel et social du Congo. Un fait, parmi d'autres : j'ai été élevé, de l'âge de deux ans à quinze ans par ma grand-mère maternelle et par son époux devenu aveugle ; je n'ai jamais, je dis bien jamais, vu ou entendu cette femme « illétrée » comme on disait alors, née à Lusambo, émigrée à Kinshasa, fabricante et vendeuse tshibuku (alcool de maïs) parler de « dieu » ou faire une prière à « dieu ». Beaucoup de ses parentes et amies étaient dans la même position. J'ai aussi vu et entendu beaucoup de jeunes diplômés des écoles missionnaires ou des écoles de l'Etat, comme l'Ecole AMI de Léopoldville, parler en ricanant de « Dieu », de « la Vierge Marie », des « saints »... comme des « affaires de Blancs », inventée pour tromper les Noirs... C'était bien pendant les années 1950,

peu avant l'arrivée d'Auguste Buisseret au Ministère des Colonies ! Il nous faudra, j'en suis persuadé, avoir l'audace de poser cette question de l'athéisme et mener sur le terrain les nécessaires recherches pour y parvenir. Pourquoi l'Afrique serait-elle le seul continent qui n'ait pas connu d'athéisme ? C'est en se posant la question et en mettant en œuvre les procédures de recherche d'y répondre qu'on découvrira que, dans ce domaine comme dans les autres, il n'y a pas d'« exception africaine », ni congolaise. Il nous faut avoir l'audace de soulever à notre tour cette question de l'athéisme comme d'autres l'ont fait, notamment à propos de François Rabelais et, plus largement, des sentiments religieux dans l'Europe de la Renaissance<sup>9</sup>.

Survenant dans une société congolaise en pleine effervescence, la politique laïque de Buisseret, évidemment combattue et vilipendée par les missionnaires catholiques et par les chrétiens catholiques, était applaudie sur le reste de l'échiquier de Kinshasa. J'ai, encore enfant, vu les parents kimbanguistes se réjouir, fêter ouvertement le fait que leurs enfants pouvaient enfin aller à l'école sans avoir à dissimuler leurs croyances et à feindre d'adhérer à la religion des « autres ». Beaucoup, parmi les élèves des écoles catholiques et, plus largement, chrétiennes ne se réjouissaient pas moins : « Enfin, se disaient-ils, nous allons commencer à apprendre des choses vraiment utiles pour nous, au lieu de perdre notre temps avec les histoires à dormir debout des « écritures saintes ». Les filles pouvaient enfin échapper aux « écoles ménagères » et s'asseoir sur les mêmes bancs et rivaliser en intelligence avec leurs camarades garçons. Dans mon quartier de Kinshasa, les écoles laïques ont dû refuser du monde...

Cette effervescence n'était pas vaine. Son premier résultat se voit dans la reculade fantastique du pouvoir colonial, obligé de reconnaître le droit à l'existence de l'Eglise kimbanguiste après 48 ans de persécution. Son deuxième résultat, le plus évident pour tous, se voit dans la première constitution congolaise l'embaras des législateurs congolais aux premiers temps de l'indépendance, partagés entre l'affirmation explicite et derme de la laïcité et la proclamation de la foi en « Dieu », la question restant posée de savoir de quel « Dieu » il pouvait bien s'agir. Voici le préambule de la première « Constitution de la République Démocratique du Congo » : « Nous, Peuple

<sup>7</sup> Cornevin, R. *Histoire du Congo Léopoldville-Kinshasa*, Paris, Berger-Levrault, 1966, p. 138.

<sup>8</sup> Mbokolo, E. et Salsakulu Kivulu, J. (dir.) *Simon Kimbangu. Le prophète de la libération de l'Homme noir*, Paris, L'Harmattan, 2 vols., 2014.

<sup>9</sup> Febvre, L. *Le problème de l'incroyance au XVIIe siècle. La religion de Rabelais*, 1942.



## « La question de la laïcité au Congo (R.D.C.) : origines, perspectives » suite 4

Par le Professeur Elikya Mbokolo

congolais, Conscient de nos responsabilités devant Dieu, la Nation, l'Afrique et le monde, déclarons solennellement... ». Seul porteur d'effet pour les citoyens, l'article 24 est le premier fondement solide de la laïcité congolaise :

« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

- Dans la République, il n'y a pas de religion d'Etat.
- Toute personne devenue majeure a le droit de changer de religion ou de conviction.
- Toute personne a le droit de manifester sa religion ou ses convictions, seule ou en commun tant en public qu'en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques, l'accomplissement et l'état de vie religieuse, sous réserve du respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. »

Néanmoins, la situation ne laisse pas d'être paradoxale. D'une part, la constitution de 2006 conserve les ambiguïtés de celle de 1960. Plus long, le préambule se réfère à toute une série de principes généraux généreux et d'actes juridiques panafricains et internationaux, mais nulle part n'apparaît la laïcité comme l'un des « nobles idéaux » du « peuple congolais ». On y voit revenir aussi la référence au peuple constituant comme étant « conscient de (ses) responsabilités devant Dieu, la Nation, l'Afrique et le monde ». S'il n'y aucune référence à une quelconque religion de l'Etat, c'est d'abord par un détour que la constitution se réfère implicitement à la laïcité en affirmant qu' « aucun Congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques ni en aucune autre matière, faire l'objet d'une mesure discriminatoire (...) en raison de sa religion, de son origine sociale, de sa résidence, de ses opinions ou de ses convictions politiques, etc... » (art. 13). Le nouvel article 22 reprend presque mot pour mot l'article 24 de la constitution de 1960. Visiblement, on n'a pas avancé dans le sens de la laïcité. Ne peut-on pas craindre que, n'ayant pas avancé, le Congo ait en fait reculé dans la voix de la laïcité ?

A première vue, le Congo d'aujourd'hui apparaît comme une belle mosaïque très contrastée d'une grande diversité et, en même temps, une mosaïque d'une superbe vitalité sur les facettes très diverses, ce que tous les observateurs se plaisent à souligner, et néanmoins convergentes. La diversité spirituelle et religieuse du Congo ne saurait aujourd'hui faire l'objet d'aucun doute. A y regarder de plus près, les raisons de s'inquiéter se sont multipliées. L'espace public est envahi par

une prolifération incontrôlable d'« églises », quasi cancéreuse, d'« églises » sur lesquelles l'Etat, par ailleurs fragilisé, n'exerce aucun contrôle. De braves gens, femmes et hommes, surgissent de nulle part et se dressent brusquement pour se déclarer qui « révérend », qui « prophète », qui « bishop », les uns et les autres se parant des titres les plus divers tirés de toutes les religions existant sur le marché mondial de la foi. Des assassins, des voleurs, des prostituées et des proxénètes d'hier ne jurent plus que par le nom de « jésus » et rivalisent de toutes sortes d'expertises spirituelles, médicales, financières, avec des politiciens déchus et des rebelles reconvertis en « hommes de Dieu ». Les universités elles-mêmes, réputées pour être les lieux de production et de transmission de savoirs positifs, sont encombrées de maîtres et d'étudiants dont l'activité inclut massivement des prêches et des séances de prières ou de « méditations ». Rien ne semble pouvoir arrêter ou, simplement, contrôler le rouleau compresseur des diverses « églises ».

Cette invasion est dangereuse à tous points de vue.

Elle fractionne la société en multipliant ces « fraternités » exclusives les unes des autres, dans une relation permanente de rivalité, concurrence et d'inimitié.

Concurrentes sur le plan de leurs clientèles, les églises sont unanimes à proclamer haut et fort que ce ne sont pas les hommes qui font l'histoire, mais que c'est bien Dieu et lui seul qui fait l'histoire. A quoi bon, dès lors, s'organiser dans l'espace civil et se battre politiquement pour obtenir la réalisation concrète des droits collectifs et individuels proclamés dans la constitution et dont chacun voit chaque jour qu'ils n'existent pas dans sa vie de tous les jours ?

Cette concurrence n'empêche pas les églises ou leurs adeptes de se coaliser pour que la pratique religieuse l'emporte dans toutes les manifestations de la vie publique. A l'ouverture du « Dialogue national », le « facilitateur » Edem Kodjo, connu par ailleurs par ses livres comme un fervent chrétien catholique et, en même temps, adepte de la laïcité, a voulu, tout « naturellement », ouvrir les travaux après son mot d'usage. Un flot de protestations l'a interrompu, exigeant que les « dialogueurs » commencent par une prière chaque session de travail, ce à quoi le « facilitateur » s'est refusé, proposant alternativement qu'on adopte la pratique du Conseil de Sécurité où le respect de la diversité des croyances et des opinions a fait adopter, non pas une minute de « prière », mais une minute de « méditation ».



« La question de la laïcité au Congo (R.D.C.) : origines, perspectives » suite 5

Par le Professeur Elikya Mbokolo

Partout dans le monde, les sociétés ont expérimenté, à leur avantage ou à leurs dépens, la différence colossale entre « liberté formelle » et « liberté réelle », entre « égalité formelle » et « égalité réelle », ou encore entre fraternité formelle » et « fraternité réelle ».

Disons-le tout haut. Nous, les laïcs, sommes convaincus que, hors la laïcité, il n'est pas d'avenir fécond pour le Congo. Notre hymne national dit bien que nous sommes « unis par le sort ». Ne laissons pas « le sort » construire notre destin de collectivité humaine.

La laïcité est le droit fondamental, le socle sur lequel nous les Congolais bâtissons notre devenir en tant que société et en tant que nation ouverte aux combats de l'Afrique renaissante et de notre monde en reconstruction.

Sans la laïcité, il n'est pas d'égalité entre les citoyens.  
Sans la laïcité et l'égalité, il n'est pas de solidarité entre les Congolais.

Sans la solidarité réelle et agissante entre ses citoyens, le Congo ne sera, comme le disait naguère le chancelier Metternich de l'Italie avant son unification, qu'« une expression géographique » et non une réalité politique.

Alors, c'est au combat que nous oblige la Maison de la Laïcité de Kinshasa.

Un combat désintéressé, chose rare au Congo.  
Un combat politique bien sûr !

Un combat avant tout désintéressé, noble, qui plonge ses racines légitimes dans la longue histoire de nos sociétés et qui s'enorgueillit déjà de bâtir, au cœur de l'Afrique, le creuset fondamental.

*Laïcité Ensemble!*







EDITION SPÉCIALE JANVIER 2017

# Kinshasa laïque!

Bulletin Trimestriel de liaison de la Maison de la Laïcité de Kinshasa, asbl

Design et Mise en page de Lolo Lossongo

JANV  
2017

EDITION SPÉCIALE JANVIER 2017

## OBSERVATOIRE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LE SUIVI DU DIALOGUE

### OSSD - RDC

Point de contact: CENADEP, 1150, avenue Tabora – Commune de Barumbu – Kinshasa – RDCongo  
[observatoiredialogue@gmail.com](mailto:observatoiredialogue@gmail.com), Tél : +243824683838

#### Déclaration Finale des OSC à l'issue des Assises de la Société Civile sur le suivi de la gestion du processus de transition démocratique en RDC

Nous, Organisations de la Société Civile congolaise, réunies pour "les 1ères Assises de la Société Civile sur le suivi et la gestion du processus de transition démocratique en RDC", ce vendredi 13 janvier 2017, au Cercle Elais de Kinshasa, à l'initiative de l'Observatoire de la Société Civile pour le Suivi du Dialogue, avec l'appui de l'ONG Belge Solidarité Socialiste; Après débats et échanges approfondis :

- Saluons les bons offices de la CENCO sur des négociations directes ayant abouti à la signature de l'Accord Politique Global Inklusif ce 31 décembre 2016 et dont les arrangements particuliers sont en cours de finalisation, ce qui augure des meilleures perspectives au pays ;
- Prenons acte de la nouvelle transition politique qui a démarré en République Démocratique du Congo, dont la durée et le mode de gestion sont définis par l'Accord du 31 décembre 2016 ;
- Sommes conscients du rôle que doit jouer la Société Civile dans le suivi et la gestion du processus de transition démocratique réussie et la mise en oeuvre effective de l'accord global inclusif, et ainsi conduire le pays vers une alternance démocratique à l'issue des élections crédibles, transparentes et apaisées en vue de la consolidation de la Paix et de la cohésion nationale ;
- Dénonçons les manoeuvres politiciennes tendant à retarder la mise en oeuvre de l'Accord Politique Global Inklusif soit par des refus de sa signature, soit par des surenchères de tout genre ;

#### Nous nous engageons à:

- Ouvrir pour une convergence des forces et dynamiques de la Société Civile, dans leurs diversités et en tenant compte des spécificités des mouvements des jeunes, des Femmes et de la Diaspora, pour des actions concertées en vue de redorer l'image de la société civile et affirmer sa mission traditionnelle et son autonomie face aux politiques ;
- Soutenir le travail abattu par l'Observatoire de la Société Civile pour le suivi du Dialogue et l'encourageons à poursuivre sa mission en étant plus ouvert et inclusif et ainsi mettre en place un mécanisme de suivi;
- Mettre à profit les mécanismes de New deal et les engagements pour les Objectif de Développement Durable, ODD, pour l'action de la société Civile en cette période cruciale pour notre pays ;
- Soutenir un rapprochement et des synergies fortes entre l'Observatoire du suivi du Dialogue et le Front de la Société Civile pour la surveillance et le contrôle citoyen de la Transition initiée par la NSCC
- Nous doter d'un plan d'action de la Société Civile pour la mobilisation sociale en vue d'une transition démocratique réussie et des élections apaisées et acceptées par tous ;
- Soutenir, par l'appui aux Organisations féminines, la sensibilisation des femmes pour un enrôlement massif lors du reste des opérations de révision du Fichier électoral
- Exiger la représentativité de la société civile dans le Mécanisme de Suivi du Dialogue ainsi que dans toutes les autres institutions issues de cet accord. Et cela dans son autonomie et une grande transparence lors du choix de ses délégués.
- Ouvrir pour la prise en compte, par le Gouvernement, des préoccupations sociales de la population et de la sécurité des biens et des personnes durant la transition
- Soutenir la participation des organisations de la Diaspora congolaise à tout le processus de la transition et de préparation des élections

#### Appelons à:

- Tous les acteurs politiques, toutes tendances réunies (Majorité Présidentielle, Opposition Signataire de l'Accord du 18 octobre 2016, Rassemblement, Front pour la Sauvegarde de la Constitution), à la retenue et à placer l'intérêt suprême de la nation au-delà de leurs intérêts personnels !
- Les partenaires et les organisations soeurs de la société civile à travers le monde à soutenir le plan d'action de la société civile congolaise ainsi que les efforts de l'Observatoire du suivi du Dialogue

Fait à Kinshasa, le 13 janvier 2017  
Les Participants (Voir liste en annexe).